

Challenge d'automne 2026

Les 10-11 octobre, 24-25 octobre, 7-8 novembre et 21-22 novembre 2026

La Trinité sur Mer - Baie de Quiberon

Grade 5b

Canal VHF 06

Instructions de Course

Organisé par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles de classe pour les monotypes
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trices qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.6 L'armement de sécurité des voiliers participants aux épreuves du Challenge doit être conforme :
 - a) à leur règlement de classe pour toutes les séries monotypes acceptées comme telles, au règlement de l'YCF pour les catégories IRC et au règlement Osiris Habitable pour les catégories Osiris.

- b) pour tous les bateaux, l'équipement de sécurité minimum doit être conforme à l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri).
- c) De plus, tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays.

- d) [DP] Pour tous les bateaux, le port de la brassière de sauvetage est obligatoire durant toute la durée de la ou des course (s). AC 1.6
- e) Pour les doubles et solitaires, une balise AIS avec GPS devra être portée obligatoirement durant toute la durée de la ou des course(s). AC 1.5

- 1.7 Navigation nocturne : Du coucher au lever du soleil, les feux de navigation réglementaires doivent être allumés ; les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B (règles de barre et de route) du RIPAM (COLREG)
- 1.8 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins trois personnes.
- 1.9 Pour les catégories IRC Double navigation en double, IRC Solitaire navigation en solo. Pour la Classe Mini 6.50 l'équipage peut être en solitaire ou en double.

2. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Le tableau officiel se trouve devant la SNT et pourra être mis en ligne sur le site de la SNT et Consultable sur le groupe WhatsApp

Flash code pour s'inscrire au groupe SNT-Challenge.



3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée selon les modalités prévues en IC 2 au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau avant le signal d'avertissement. Dans ce cas, le comité de course enverra un pavillon Lima sur le bateau comité et annoncera la modification sur le canal VHF de la course.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront entièrement dématérialisés et relayés sur les différents canaux, groupe WhatsApp et site internet.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.
- 4.3 L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC 2 (ceci modifie les signaux de course)

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Calendrier du Challenge d'automne 2026 :

Samedi 10 et dimanche 11 octobre
 Samedi 24 et dimanche 25 octobre*
 Samedi 7 et dimanche 8 novembre
 Samedi 21 et dimanche 22 novembre

*Passage à l'heure d'hiver

Horaires :

Le samedi : 14H00 Signal d'avertissement du 1^{er} départ

Le dimanche : 10H15 Signal d'avertissement du 1^{er} départ

- 5.2 Horaire des marées et éphéméride (Voir Annexe Éphémérides)
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1 Une flamme de course

Pavillon d'identification des différentes classes : les concurrents devront être en possession de leur Flamme numérique d'identification (liste des classes ci-dessous).

IRC A TCC supérieur ou égal à 1.045	_____	Flamme numérique 1
IRC B TCC inférieur à 1.045 et supérieur ou égal à 0.850	_____	Flamme numérique 2
IRC Double et Solo	_____	Flamme numérique 3
Grand-Surprise	_____	Pavillon C du code international
Open 7.50	_____	Flamme numérique 7
Classe 6.5	_____	Flamme Classe 6.5
J80 et J70	_____	Flamme numérique 8
OSIRIS Habitable A (Supérieur ou égal au groupe 21 net)	_____	Flamme numérique 4
OSIRIS Habitable B (Inférieur au groupe 21 net)	_____	Flamme numérique 5
Open 5.70	_____	Flamme numérique 0
Mini 6.50	_____	Flamme mauve

7. ZONES DE COURSE

L'annexe <<Zone de Course>> indique la localisation de ou des zone(s) de Course.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Parcours Technique »**, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.
- 8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement le bateau du comité de course affichera le parcours et si nécessaire, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours technique :

- Pavillon "Québec" : 2 tours arrivée sous le vent : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (sous le vent). La marque 3 est une porte.
- Pavillon "Québec + Golf" : 2 tours /arrivée Port de la Trinité : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, arrivée (au Petit Trého). La marque 3 est une porte.
- Pavillon "Roméo" : 2 tours arrivée sous le vent : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (sous le vent). La marque 3 est une porte.
- Pavillon "Roméo + Golf" : 2 tours arrivée / arrivée port de la trinité : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (au petit Trého). La marque 3 est une porte.
- Pavillon "Tango" : 3 tours : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (sous le vent). La marque 3 est une porte.
- Pavillon "Tango + Golf" : 3 tours /arrivée port de la Trinité : Départ, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, 1bis, 2bis, 3, arrivée (au petit Trého). La marque 3 est une porte.

8.3 Parcours côtiers : (Annexe - Parcours côtiers)

Identification (affichage sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement) :

Un affichage sur panneau et des annonces VHF, donnera le Numéro de parcours à effectuer.

Le Comité de Course se réserve le droit d'effectuer d'autres parcours côtiers. Dans ce cas, le pavillon Lima sera envoyé sur le bateau Comité et le parcours sera annoncé par VHF sur le canal de course IC 18.3.

8.4 Cas des parcours Côtiers :

8.4.a L'envoi du pavillon "**Delta**" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "Delta" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement. Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur TRIBORD. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

8.4.b L'envoi du pavillon "**Delta et Echo**" sur le bateau Comité hissé signifie qu'il y a un tour de dégagement. Ce tour de dégagement est défini comme suit : Départ, 1 bis, 2bis, passage dans la porte 3, puis direction vers la première marque du parcours côtier choisi et affiché sur le bateau comité. Les marques 1 et 2 sont à contourner en les laissant sur bâbord.

8.5 Réduction et modification de parcours côtier : Le pavillon "**Oscar**" envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : **après le passage de cette marque**, rejoignez directement la ligne d'arrivée (IC 13.5), en respectant l'article IC 10 s'il y a lieu. Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

8.6 Arrivée de nuit ou par mauvaise visibilité : Chaque concurrent, en arrivant près de la ligne, doit alors éclairer ses numéros de voile et s'annoncer à la VHF. Toute infraction avérée à cette règle sera pénalisée de 20% du nombre des inscrits de la classe.

9 MARQUES

9.1

Marques	
1. 2	Bouée conique orange
1 bis, 2 bis	Bouée jaune SNT
3 (porte)	Bouée jaune SNT
Départ	Bouée noire ALL PURPOSE ou bateau comité
Arrivée	Bouée conique verte ou bateau du comité
Bouée de dégagement	Couleur annoncée à l'envoi du Delta

Bouée d'arrivée des côtiers : est définie dans l'annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.

9.2 Les marques de changement de parcours seront identiques aux précédentes et comme définies ci-dessus.

9.3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une Marque.

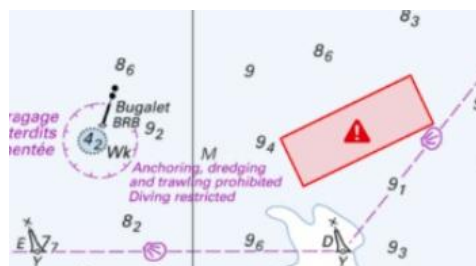
10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

10.1 Balisage : Les bouées Cardinales Sud des Buissons de Méaban et Ouest Roche Révision doivent être respectées.

10.2 Zones interdites à la navigation :

- La zone d'aquaculture de Bugalet (zone interdite à la navigation en Baie de Quiberon)

- 47°31.20N : 003°04.55W
- 47°31.42N : 003°03.88W
- 47°31.25N : 003°03.77W
- 47°31.03N : 003°04.43W



- La Zone mytilicole au Nord de Houat et au Nord Est de l'Ile Dumet.
- La Zone de l'Eolienne (Ouest Basse Capella) délimitée par les marques suivantes :
 - Bouée spéciale Nord : 47°14.700N ; 002°46.580W
 - Bouée spéciale Est : 47°14.340N ; 002°46.020W
 - Bouée spéciale Sud : 47°13.935N ; 002°46.880W
 - Bouée spéciale Ouest : 47°14.340N ; 002°47.377W

11 LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera définie par le passage entre le mât arborant un pavillon orange du bateau Comité de Course et le côté parcours de la marque de départ IC 9.1.
Un bateau du Comité de Course peut se tenir à proximité, dans le prolongement de cette ligne, celui-ci est un obstacle IC 21.
- 11.2 [DP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.
- 11.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV A5.1 et A5.2).
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. (Ceci modifie les RCV A4 et A5).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du comité de course à tribord. Ceci modifie la RCV 28.
- 12.3 Sur les parcours de type technique, quand un changement de parcours est signalé à la marque 3 (porte), seul la marque 1 (ou 1bis) sera remouillée (la marque 2 (ou 2bis) sera donc considérée comme supprimée) pour les séries concernées par le changement de parcours.

13 L'ARRIVEE

- 13.1 **Parcours Québec** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,2 mille de la marque ③. Elle sera entre le mât arborant pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours la marque d'arrivée.
- 13.2 **Parcours Roméo** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,2 mille de la marque ③. Elle sera entre le mât arborant pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours la marque d'arrivée.
- 13.3 **Parcours Tango** : la ligne d'arrivée sera située à environ 0,2 mille de la marque ③. Elle sera entre le mât arborant pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours la marque d'arrivée.
- 13.4 **Parcours Golf / arrivée Port de la Trinité** : Si le pavillon "Golf" est envoyé avec un des pavillons suivants : **Q ou R ou T** : **après le passage à la marque 3** (porte), la position de la ligne d'arrivée est modifiée comme suit : la ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée des parcours côtiers. Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.
- 13.5 **Parcours côtiers** : la ligne d'arrivée sera entre le mât arborant pavillon bleu sur le bateau Comité de Course et le côté parcours de la marque d'arrivée des parcours côtiers. Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers.
- 13.6 Si le comité de course est absent quand un bateau finit. Le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité à la première occasion raisonnable.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15 TEMPS LIMITES

- 15.1** Les temps limites pour finir

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :
Parcours construit monotypes	20 minutes après l'arrivée du premier de sa série
Parcours construit IRC & OH*	30 minutes après l'arrivée du 4 ^{ème} de sa série
Parcours côtier monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier de sa série
Parcours côtier IRC & OH**	3 minutes par mille après l'arrivée du 4 ^{ème} de sa série
Parcours IRC Solo, Double et Mini 6.50	4 minutes par mille après l'arrivée du 4 ^{ème} de sa série

* ou 30 minutes après l'arrivée du 1^{er} s'il y a moins de 4 bateaux en course

** ou 3 minutes par mille après l'arrivée du 1^{er} s'il y a moins de 4 bateaux en course.

- 15.2** Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2
- 15.3** Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV61.1)

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2** Tous les concurrents devront maintenir à jour leurs coordonnées téléphoniques et fournir un email de contact vérifié
- 16.3** Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club. Ils doivent être remis au Club en version papier.
- 16.4** Des avis seront publiés pour informer les concurrents des instructions auxquelles ils sont une partie (réclamant, témoin, réclamé).
- 16.5** Les instructions peuvent se dérouler, à la discrétion du Jury, en visioconférence avec le meilleur dispositif disponible à toutes les parties. Teams et Google Meet sont privilégiés. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.5.1** Les parties s'assureront, avant l'instruction, des bonnes conditions de fonctionnement de la visioconférence sur leurs périphériques. Toute difficulté doit être signalée au jury au plus tard 30 minutes avant le début programmé de l'instruction, sauf si le jury décide qu'il existe une bonne raison de prolonger ce délai. Une alternative entre deux services de visioconférence devra être disponible et activable par toutes les parties.
- 16.5.2** Les preuves que les parties souhaitent présenter peuvent être transmises au jury au Club avant l'instruction.
- 16.5.3** L'enregistrement de la visioconférence et la communication des discussions par les parties en dehors du cadre strict de l'instruction sont interdits. Toute infraction à cette règle constitue une mauvaise conduite selon la RCV 69. Le jury se réserve le droit de réaliser cet enregistrement à des fins de qualité et de preuve en cas de réouverture ou demande de réparation. Dans ce cas, les parties ont un droit d'accès aux enregistrements. Ce droit s'exerce auprès du président du jury. Les enregistrements seront détruits au plus tard quatre semaines après la fin de l'évènement, sauf appel de la décision du jury ou autorisation expresse des parties que l'enregistrement soit utilisé à des fins de formation.
- 16.6** L'Annexe T1, T2, T3, T4 des RCV, Conciliation, s'applique.

17 CLASSEMENT

- 17.1 Une course validée sera nécessaire pour valider la compétition.
- 17.2 "Le classement général du challenge sera le total des scores des classements généraux de chaque week-end, à minima, tous les week-ends compteront, chaque week-end comptant comme une course"
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon :
 a) Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule, Temps compensé = temps réel x le TCF étant celui du certificat de jauge IRC 2026.
 A défaut de présentation du certificat de jauge IRC 2026, le coefficient attribué sera de 2.000 pour la ou les courses courues et validées jusqu'à présentation du certificat de jauge valide. Aucun classement rétroactif ne sera effectué pour les autres weekends.
 b) Les bateaux jaugés OSIRIS Habitable courent en temps compensé selon la formule, Temps compensé = temps réel x le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité (le CVL ne sera pas appliqué)
 A défaut de présentation du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité, le coefficient attribué sera de 2.000 pour la ou les courses courues et validées jusqu'à présentation du certificat de jauge valide. Aucun classement rétroactif ne sera effectué pour les autres weekends.
- 17.4 il ne sera pas possible de changer de catégorie durant le challenge.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 **[DP] [NP]** Un bateau inscrit au week-end, qui ne prend pas le départ ou ne se rend pas sur zone doit prévenir le PC Course en envoyant un mail à : gael@snt-voile.org. Ceci remplace l'émargement
- 18.2 **[DP] [NP]** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
 - sur le canal VHF ou informer les organisateurs par téléphone (à la S.N.T au 02 97 55 73 48).
- 18.3 Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF en état de marche et en veille sur.

Le canal VHF sera 06 - double veille 16

Attention la veille VHF est obligatoire depuis le 1 janvier 2025 conformément à la division 240 - 2.07

A l'article 240-2.07 « Règlement international pour prévenir les abordages en mer », après l'alinéa 1, il est ajouté l'alinéa 2 suivant :

« 2. En complément de l'exigence de veille visuelle et auditive appropriée permanente, prescrite par la règle 5 du règlement suscitée, tout navire équipé d'une installation radioélectrique VHF fixe ou portative doit, lorsqu'il est à la mer, et lorsque cela est possible, rester en permanence à l'écoute de la voie 16 en ondes métriques.

« Cette veille doit être assurée au poste de navigation habituel du navire. »

- 18.4 **Utilisation du Bout dehors :**
 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT [DP]

Le responsable du bateau devra avoir complété sa **liste d'équipage et son dossier** en ligne sur www.snt-voile.org

- 19.1 La **liste d'équipage** de chaque voilier doit être complété en ligne (sur www.snt-voile.org) au moins **deux heures avant le signal d'avertissement** de la première course qui le concerne, les noms, prénoms et numéro de licence de toutes les personnes embarquées pour la ou les courses du jour.
- 19.2 [DP] Cette **liste d'équipage** doit être mise à jour chaque week-end du Challenge et **toute modification de l'équipage** doit y être modifier. Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences pourra, après instruction, être sanctionné d'une pénalité.
- 19.3 La présence effective à bord des membres inscrits sur la liste d'équipage peut être contrôlée immédiatement avant le signal d'avertissement ou après l'arrivée de chaque course.
- 19.4 [DP] [NP] conformément aux articles AC 4.5 et IC 19, un bateau qui ne satisfait pas à ces règles **sera classé DNC, sans instruction** pour la ou les course(s) du jour.

20 CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 20.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

21 BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course, les bateaux Commissaires et de sécurité arboreront la flamme SNT. Tous les bateaux arborant la flamme SNT sont des obstacles.

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme orange.
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 22.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (minimum de 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche et un second coupe circuit doit être disponible et visible des équipiers (en accord notamment avec la division 240).
 - Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
 - Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. [DP]

24 LIMITATION DE SORTIE D'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]

25 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

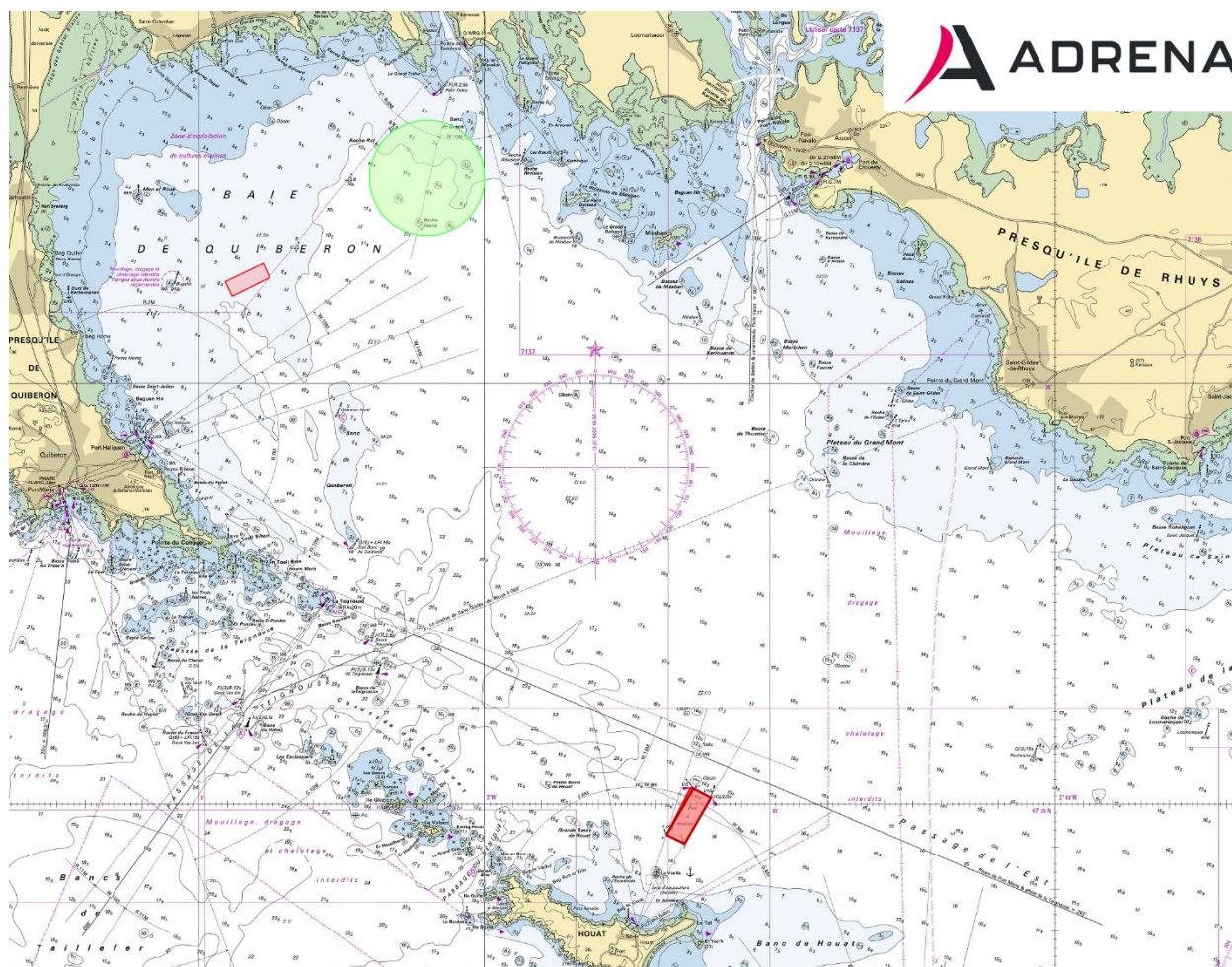
26 PRIX

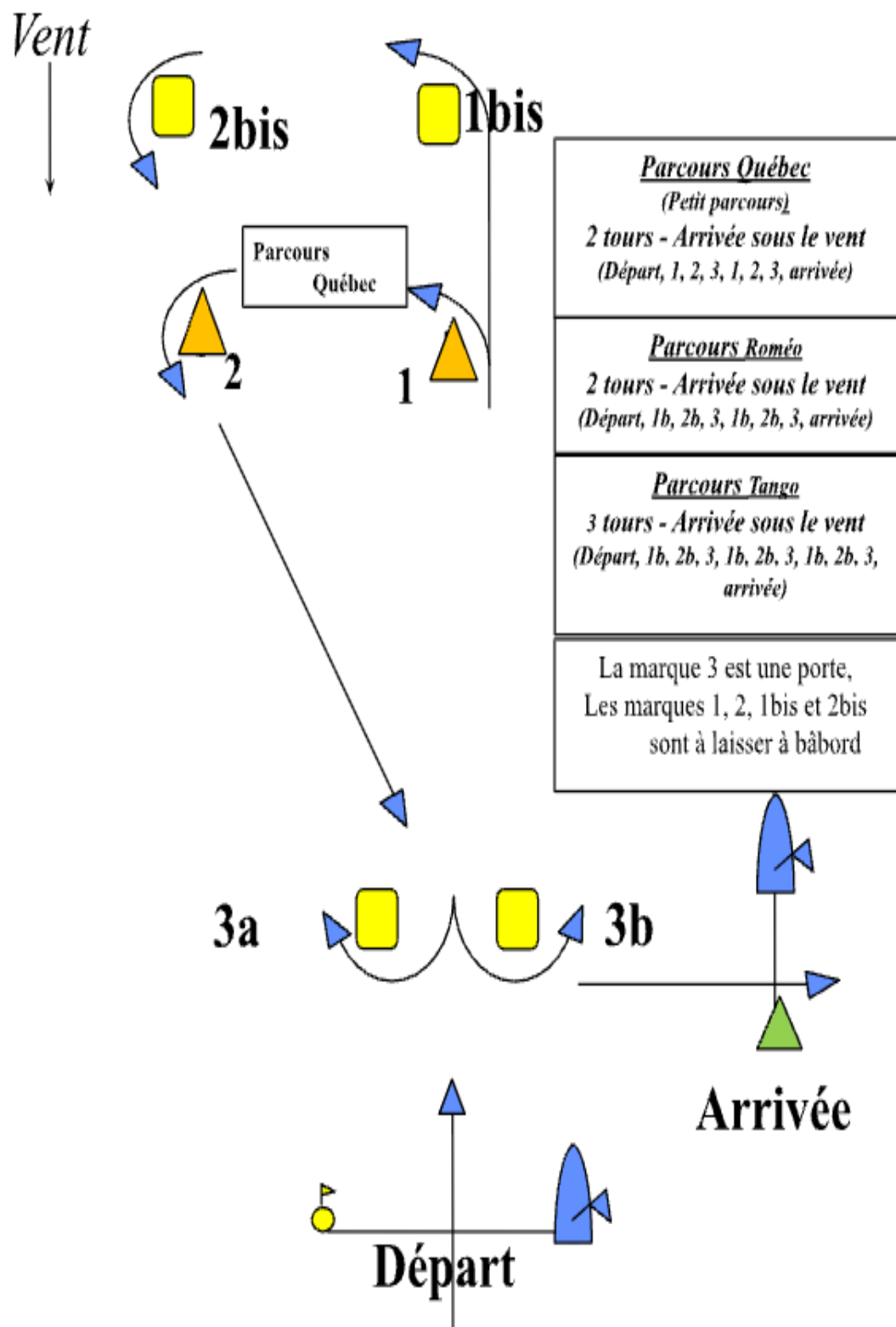
La Remise des Prix du Challenge aura lieu le dimanche 22 novembre 2026 après la (ou les) course(s) du jour.

De nombreux lots sont prévus pour récompenser les équipages.

Merci de prévoir la présence d'au moins une personne de l'équipage à cette cérémonie.

ANNEXE – Zone de course



ANNEXE -PARCOURS TECHNIQUES

ANNEXE - PARCOURS CÔTIERS CHALLENGE DE PRINTEMPS

Parcours 1			8.21 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	DI Bugalet	Contourner	Tribord	47°31.243 N 003°05.474 W
4	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 2			9.16 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Bâbord	47°31.656 N 002°58.498 W
4	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Gonflable SNT	Contourner	Tribord	47°31.200 N 003°00.800 W
6	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 3			7.41 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
4	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 4			9.93 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
4	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Tribord	47°31.243 N 003°05.474 W
5	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 5			11.99 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Nord Quiberon Nord	Contourner	Bâbord	47°29.645 N 003°02.584 W
4	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Tribord	47°31.656 N 002°58.498 W
6	Ouest Roche Révision	Laisser	Tribord	47°32.632 N 002°59.361 W
7	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 6			11.31 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
4	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Tribord	47°31.243 N 003°05.474 W
5	Gonflable SNT	Contourner	Bâbord	47°31.200 N 003°00.800 W
6	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 7			13.20 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Nord Quiberon Nord	Contourner	Bâbord	47°29.645 N 003°02.584 W
4	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Gonflable SNT	Contourner	Tribord	47°31.200 N 003°00.800 W
6	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 8			13.66 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bâbord	47°31.243 N 003°05.474 W
4	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bâbord	47°28.039 N 003°02.346 W
5	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
6	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 9			14.39 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Bâbord	47°31.656 N 002°58.498 W
4	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Tribord	47°28.039 N 003°02.346 W
6	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
7	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 10			13.74 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Bâbord	47°31.656 N 002°58.498 W
4	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Sud Chimère	Contourner	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
6	Gonflable SNT	Contourner	Tribord	47°31.200 N 003°00.800 W
7	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 11			16.15 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Bâbord	47°31.656 N 002°58.498 W
4	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Sud Chimère	Contourner	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
6	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
7	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 12			17.60 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Bâbord	47°31.656 N 002°58.498 W
4	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Sud Chimère	Contourner	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
6	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Tribord	47°28.039 N 003°02.346 W
7	Gonflable SNT	Contourner	Bâbord	47°31.200 N 003°00.800 W
8	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 13			19.92 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Chimère	Contourner	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
4	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Tribord	47°28.039 N 003°02.346 W
5	Nord Quiberon Nord	Contourner	Bâbord	47°29.645 N 003°02.584 W
6	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Tribord	47°31.243 N 003°05.474 W
7	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 14			17.44 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bâbord	47°31.243 N 003°05.474 W
4	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
5	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bâbord	47°28.039 N 003°02.346 W
6	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
7	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Tribord	47°31.656 N 002°58.498 W
8	Ouest Roche Révision	Laisser	Tribord	47°32.632 N 002°59.361 W
9	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 15			18.24 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bâbord	47°31.243 N 003°05.474 W
4	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bâbord	47°28.039 N 003°02.346 W
5	Nord Quiberon Nord	Contourner	Tribord	47°29.645 N 003°02.584 W
6	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
7	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Tribord	47°31.656 N 002°58.498 W
8	Ouest Roche Révision	Laisser	Tribord	47°32.632 N 002°59.361 W
9	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 16			20.99 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Nord Quiberon Nord	Contourner	Bâbord	47°29.645 N 003°02.584 W
4	Rocher de La Vieille	Contourner	Bâbord	47°24.182 N 002°56.989 W
5	Est parc mytilicole	Contourner	Bâbord	47°25.086 N 002°56.044 W
6	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
7	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Tribord	47°31.656 N 002°58.498 W
8	Ouest Roche Révision	Laisser	Tribord	47°32.632 N 002°59.361 W
9	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 17			24.14 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Rocher de La Vieille	Contourner	Bâbord	47°24.182 N 002°56.989 W
4	Ouest recherche	Contourner	Bâbord	47°25.567 N 002°50.391 W
5	Sud Chimère	Laisser	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
6	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
7	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Tribord	47°31.656 N 002°58.498 W
8	Ouest Roche Révision	Laisser	Tribord	47°32.632 N 002°59.361 W
9	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 18			19.82 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Bâbord	47°31.656 N 002°58.498 W
4	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
5	Sud Chimère	Contourner	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
6	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Tribord	47°28.039 N 003°02.346 W
7	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Tribord	47°31.243 N 003°05.474 W
8	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 19			20.36 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bâbord	47°31.243 N 003°05.474 W
4	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bâbord	47°28.039 N 003°02.346 W
5	Sud Chimère	Contourner	Bâbord	47°28.830 N 002°53.981 W
6	Sud Méaban	Contourner	Bâbord	47°30.771 N 002°56.225 W
7	Sud Buissons de Méaban	Laisser	Tribord	47°31.656 N 002°58.498 W
8	Ouest Roche Révision	Laisser	Tribord	47°32.632 N 002°59.361 W
9	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Parcours 20			27.18 MN	
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Ligne de départ			
2	Dégagement si D sur le bateau comité	Contourner		
3	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bâbord	47°31.243 N 003°05.474 W
4	Nord Quiberon Nord	Contourner	Bâbord	47°29.645 N 003°02.584 W
5	Sud Méaban	Contourner	Tribord	47°30.771 N 002°56.225 W
6	Sud Chimère	Contourner	Tribord	47°28.830 N 002°53.981 W
7	Sud Banc de Quiberon	Contourner	Tribord	47°28.039 N 003°02.346 W
8	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Tribord	47°31.243 N 003°05.474 W
9	Ligne d'arrivée (Voir Annexe-Position de la ligne d'arrivée des parcours côtier)			47°33.070 N 03°00.620 W

Grand Merci à la société Adrena,
qui, en nous sponsorisant, nous permettes de créer et de router les parcours côtiers toute l'année.



ANNEXE - Éphémérides

HORAIRE DES MARÉES

Port de référence La Trinité sur Mer - heures légales

Date	Pleine mer			Coëf	Basse mer	
	Matin	Coëf	Soir		Matin	Soir
10 octobre	05h14	94	17h25	95	11h25	23h49
11 octobre	05h43	93	17h53	95	12h03	-
24 octobre	04h12	76	16h26	82	10h20	22h37
25 octobre*	03h44	87	16h01	92	09h57	22h13
7 novembre	03h15	78	15h29	81	09h21	21h47
8 novembre	03h46	83	16h00	84	10h03	22h25
21 novembre	01h57	57	14h13	64	07h56	20h17
22 novembre	02h37	70	14h56	76	08h41	21h01

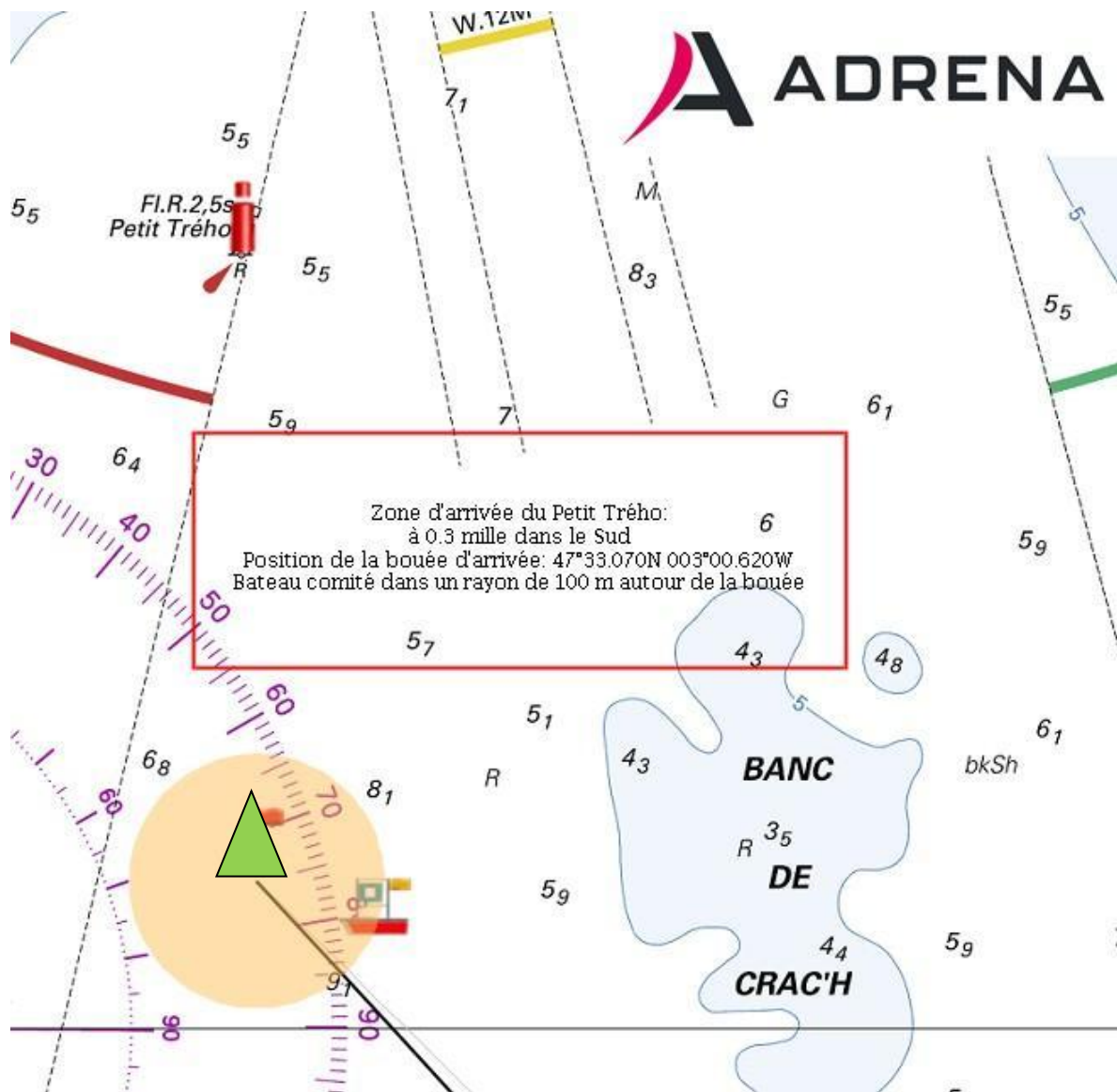
*Passage à l'heure d'hiver.

LEVER ET COUCHER DU SOLEIL

Calculer à Auray (Morbihan)

DATE	LEVER	COUCHER
10 octobre	08h23	19h33
11 octobre	08h25	19h31
24 octobre	08h44	19h07
25 octobre*	07h45	18h06
7 novembre	08h05	17h45
8 novembre	08h06	17h44
21 novembre	08h25	17h29
22 novembre	08h27	17h28

Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers et parcours techniques
Golf



Attention nouvelle position de la bouée

- La position de la marque d'arrivée des parcours côtier ou des parcours technique avec pavillon Golf,
Sera mouillé par : 47°33.070 N - 03°00.620 W, cette bouée est conique gonflable verte.
- La position du bateau comité sera dans un rayon de 100m autour de la bouée d'arrivée, de façon que la ligne d'arrivée soit perpendiculaire au dernier segment de parcours.